

dans le gouvernement de l'Eglise de Perpignan. Ces affectueux sentiments provoquent une vive reconnaissance, et nous voyons, par exemple, M. de Nicolai, évêque de Cahors, nommé avec acclamation par tout son clergé député aux Etats généraux¹. Le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, obtiendra le même témoignage de sympathie. Il le méritait par sa bonté. L'abbé Baston raconte au sujet de ce prélat, un de ces traits qui font aimer. Pendant l'émigration, Baston étant tombé malade chez M. de La Rochefoucauld, à Munster en Westphalie, le cardinal voulut le soigner lui-même. L'abbé nous le représente penché sur lui, et lui « servant, cuillerée par cuillerée, une soupe qu'il m'avait fait préparer, dit Baston, et qui était trop chaude. Pendant qu'il exerçait cette œuvre de charité, il était environné de seigneurs moins grands que lui et qui l'admiraient, quoique la plupart n'eussent pas été assez grands pour l'imiter² »

A une époque où ces évêques gentilshommes auraient pu être tentés dans leurs visites pastorales de dédaigner l'humble hospitalité du congruiste, pour aller frapper à la porte du château voisin qui s'ouvrait d'elle-même devant eux, nous en voyons plusieurs affirmer leur prédilection pour le toit curial. « Nous préférons, dit un très grand seigneur, M. d'Uzès, évêque de La Rochelle, être reçu au presbytère, quand même nous n'y trouverions pas toutes les commodités qu'on pourrait nous offrir dans les châteaux ou maisons particulières. Et à cette occasion, nous sommes bien aise de témoigner ici notre reconnaissance de la manière pleine d'affection avec laquelle nous avons été reçu par MM. les curés dans le cours de nos visites. Nous nous trouverons toujours bien plus flatté d'être redevable de cette obligation à nos chers coopérateurs dans le saint ministère, qu'à d'autres personnes avec qui nous n'avons pas les mêmes rapports³. » C'était bien par-

1. Abbé LASSERRE, p. 191; SIMON BRUGAL, p. 23; TORREILLES, p. 12-13; SAUREL, *op. cit.* Alors que M. de Nicolai sera nommé député, M. d'Agoult, évêque de Pamiers, qui s'était montré hautain, sera laissé de côté.

2. *Mémoires de l'abbé BASTON*, t. II, p. 389.

3. *Ordonnances et réglemens synodaux du diocèse de La Rochelle*, 1780, p. 330, 331.

ler et bien agir. Un tel langage n'était pas rare. Nous le trouvons dans la bouche de bien d'autres prélats.

Comme la réception de ces grands seigneurs et de leur suite aurait pu être onéreuse à un pauvre curé de campagne, Vauréal, évêque de Rennes, se faisait accompagner par un fourgon chargé de vivres. Dulau, archevêque d'Arles, si bon pour ses prêtres qu'il ne manque jamais d'inviter lorsqu'ils viennent le voir, si attentif au moindre vicaire qu'il a reçu à sa table, a soin de faire porter dans ses tournées tout ce qui est nécessaire pour ses repas et pour sa maison¹. M. de Juigné agit de même à Châlons. Dans un mandement relatif à ses visites pastorales, il prie ses curés de mettre des bornes à leur générosité. « Nous vous demandons seulement un asile, et nous vous invitons dès ce moment à venir vous y asseoir à la table de votre évêque. Ne faites donc plus aucun préparatif pour nous recevoir. Cessez aussi de nous préparer des harangues. Si quelque éloge peut nous toucher, c'est le témoignage avantageux que vous nous rendrez de vos peuples. Leurs vertus, voilà le cortège avec lequel nous désirons paraître au milieu de vous. » Un tel évêque devait se faire aimer, et on comprend qu'en 1776, à la nouvelle que M. de Juigné venait de refuser l'archevêché d'Auch, un des plus riches bénéfices du royaume, le chapitre ait fait chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel toute la ville et le clergé s'associèrent avec enthousiasme.

Ces exemples prouvent que de nombreux évêques témoignèrent une véritable affection à leurs prêtres. Il y avait chez les plus grands seigneurs ecclésiastiques un véritable effort pour se rapprocher de leurs curés. Leur cœur, leur devoir les y portaient. L'histoire n'a pas dédaigné de nous transmettre ce trait du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, le plus grand person-

1. Cf. *Eloge de Vauréal* par D'ALEMBERT. — BÉRENGIER, *Notice sur Mgr Dulau*, p. 13, 14, 17. — Nous lisons dans le procès-verbal des visites de Bossuet qu'étant en tournée à Nanteuil-Le-Haudouin, il « prit son logement dans le château qui lui fut offert par M. le duc d'Estrées... Il dina au presbytère; son maître d'hôtel avait apporté ce qu'il fallait pour ce dîner ».

difficile de ne pas croire à ses quartiers, à sa race. Mgr de Belsunce était bienveillant pour ses prêtres, mais sa fierté de gentilhomme ne lui eût pas permis de supporter la contradiction. Combien ils étaient plus à l'aise avec un prélat de leur condition ! Lorsque Le Normand, un roturier qu'à ce titre Saint-Simon accable de ses mépris, fut nommé évêque d'Évreux, tous les curés du diocèse vinrent le voir. Ils trouvèrent en lui, dit naïvement son historien, « plus un curé qu'un évêque, et il le fut toujours. C'est la justice qu'on lui a rendue. Sa douceur, ses manières gracieuses, son accès facile et sa politesse envers tous, lui gagnèrent les cœurs ¹ ». Cet éloge d'un évêque-curé, chez lequel les curés entrent avec une aisance confiante, ne nous dit-il pas l'embarras qu'ils devaient éprouver en présence de prélats d'un autre ton et d'une autre race ? Il est vrai que dans ce cas ils prenaient souvent le parti de rester chez eux.

Les cahiers de 1789 reflètent les sentiments qu'inspiraient aux simples pasteurs le choix de leurs évêques, toujours pris dans la noblesse et élevés au pontificat sans avoir passé par le ministère. Le clergé, les autres ordres expriment fréquemment le vœu qu'on les choisisse parmi ceux qui ont rempli les fonctions pastorales ². Le clergé d'Étampes va jusqu'à demander que le roi ne puisse faire son choix que parmi trois candidats nommés à l'élection, « et pris principalement dans la classe des curés qui auront exercé pendant dix ans ³ ». Manifestement, il semble aux curés que des curés devenus évêques seront toujours plus près d'eux, plus accueillants, plus à leur portée que des prélats étrangers à leurs fonctions, et appelés à leur enseigner les devoirs de leur charge sans avoir eu l'occasion de les pratiquer eux-mêmes. Ces vœux devaient

1. *Histoire manuscrite des évêques d'Évreux.*

2. Cahier du clergé d'Auxerre : « Que Sa Majesté soit suppliée de n'élever à l'épiscopat que ceux qui auront exercé avec édification les fonctions du saint ministère pendant un temps déterminé par une loi expresse. » Le même vœu est formulé par le clergé de Blois, de Crépy en Valois, de Labour, etc. Le tiers état de Paris *intra muros* demande que les évêques choisis soient du moins âgés de trente ans, et qu'ils aient exercé les fonctions du ministère au moins cinq années dans un autre état que celui de grand vicaire. »

3. Cahier du clergé d'Étampes, *Arch. parlem.* III, p. 282.

recevoir dans notre siècle satisfaction surabondante.

Un autre moyen de rapprocher les distances, c'est de faire enfin tomber le parti pris de prendre tous les évêques dans la noblesse. Ici c'est l'abbé Maury qui tient la plume, au nom du clergé de Péronne qui allait lui confier la députation. On ne sera pas étonné de voir l'orateur, que nous avons déjà entendu tonner contre cet abus à l'occasion de l'évêque de Senez, s'exprimer en ces termes dans le cahier de son baillage : « Il est notoire que l'ordre des curés est totalement exclu des récompenses de Sa Majesté. C'est un outrage, une exhérédation injuste dont nous sollicitons la réparation ou plutôt le terme, au milieu des Etats généraux. En rendant hommage à la noblesse, en reconnaissant même, outre ses droits, la faveur particulière qui lui est due, nous demandons que le tiers état participe dans une juste proportion non seulement aux bénéfices de nomination royale, mais aux premières dignités de l'Eglise. Les évêques qui ont été tirés de cet ordre ne sont pas ceux dont le clergé de France s'honore le moins ¹. » Ces justes revendications, ainsi exprimées en termes énergiques, ne pouvaient que contribuer à l'union des pasteurs et du pontife, en donnant aux curés un chef plus rapproché d'eux par son éducation et son ministère ecclésiastique, ainsi que par sa situation sociale. La Révolution ne prendra pas le temps d'accomplir cette réforme. Elle se chargera d'effacer les distances, de faire tomber les préventions, les barrières entre le prélat grand seigneur et l'humble congruiste, en poussant indistinctement aux frontières, à l'échafaud, au martyre, curés et évêques, en les confondant tous dans une lutte suprême pour la foi et pour la vie.

1. Cahier du clergé de Péronne, *Ach. parl.* t. V, p. 849. — Le clergé de Troyes dit : « Le roi sera supplié d'avoir égard, dans la nomination aux évêchés, moins à la naissance qu'aux vertus et aux mérites, et de choisir les évêques, autant que faire se pourra, parmi les ecclésiastiques nés dans la province du siège vacant et exercés dans le ministère pastoral. » *Arch. parl.* VI, p. 73 — Le clergé de Mantes dit (*Arch. parl.* III, 655) : « Il est de la justice du roi de déclarer que la noblesse ne sera point destinée exclusivement aux grandes places de l'Eglise. »

nage de l'Eglise de France au milieu du XVIII^e siècle. Un vicaire de campagne, « tout couvert de poussière, et de sueur », vint le demander pour affaire de ministère au moment où il allait se mettre à table avec une compagnie nombreuse et très choisie. Le prélat la quitte un instant, va recevoir l'humble abbé et, après l'avoir entendu, le prend par la main et le place à table à côté de lui en disant : « Messieurs, je vous présente M. le vicaire, je ne saurais vous donner une meilleure compagnie que mes prêtres¹. » C'était se conduire en bon évêque. Mais le soin que prend le grand cardinal d'expliquer à ses brillants convives la présence à sa table de ce petit vicaire indique que le prélat allait contre l'usage. Il est à croire que le petit vicaire, couvert de poussière et de sueur, ne dut pas se trouver à l'aise en pareille société. Espérons que, s'il commît quelque contravention aux usages du monde, son noble amphytrion se montra moins sévère qu'un prélat de bien plus petit rang, M. de Hercé, dernier évêque de Dol. Ce dernier était très accueillant pour ses prêtres, allant volontiers dîner chez eux, tenait table ouverte, et elle était d'ordinaire bien occupée. Le prélat amena un jour la conversation sur l'histoire naturelle. Sur ce, un curé de campagne, voulant placer son mot, s'avisait de dire qu'à la dernière foire de sa localité, les cochons s'étaient vendus bon marché. Ce propos, qui pourtant n'était pas malséant, blessa l'évêque qui manifesta sa désapprobation par un long silence².

III

Cette anecdote prouve les difficultés de relations cordiales entre des ministres d'une même religion mais non du même monde. Dans une correspondance, qui a été publiée, entre le digne évêque du Puy, M. de Galard, et le curé de Tence, le prélat lui écrit : « Mon cher curé,

1. Hugues du TEMS, *op. cit.*, t. III, p. 45.

2. Cf., Ch. Robert, *Urbain de Hercé*, p. 93-96.

mon *cher petit curé*¹ ». Est-ce que cette formule, d'ailleurs cordiale, n'a point une nuance de dédain ? Petits, en effet, étaient ces curés plébéiens et congruistes en présence de leurs grands seigneurs ecclésiastiques. Ils voyaient que beaucoup de ces prélats avaient le cœur bon et leur portaient un véritable intérêt. Ils savaient aussi que les meilleurs d'entre eux ne les trouvaient point de leur caste. Ils n'ignoraient point enfin que quelques-uns ne se défendaient point de les mépriser. Un évêque n'écrivait-il pas, en 1777, cette malheureuse lettre, conservée aux archives : « Je visite à présent ces frères, ces tuteurs, ces arbitres du peuple, à qui j'ai fait tant de compliments ! Il est bon de parler comme Fénelon. Mais, en vérité, ces gens à qui l'on peut dire de si belles choses ne peuvent guère les entendre. Ils sont grossiers, malpropres, ignorants, et il faut bien aimer l'odeur empestée de l'ail pour se plaire dans la société des médiateurs du ciel et de la terre. »

Il n'est pas sûr que les curés aient cru aux « belles choses » que leur disait officiellement cet évêque en tournée pastorale. Dans tous les cas, ils agiront, en 1789, comme s'ils n'y croyaient pas. En fait, malgré des qualités très réelles de bonté et de cœur chez le plus grand nombre, les prélats qui avaient réussi à se faire aimer étaient la petite minorité. La naissance, l'éducation, la fortune, avaient créé dans l'ancien régime un trop grand abîme entre l'évêque et ses curés, pour qu'il pût s'établir facilement entre eux une correspondance de confiant abandon et d'affectueux sentiments. Le prélat avait beau condescendre, quand il le voulait bien : son prestige, son train de maison, ses manières, son palais, ses laquais mettaient mal à l'aise un plébéien timide, un humble pasteur peu habitué à toutes ces grandeurs². Et puis il lui était bien

1. M^{me} BRIOUDE, *Recherches sur la ville de Tence*, p. 251.

2. LAURENT (*op. cit.* p. 334-335) dit des évêques, en 1789 : « Ce n'est que depuis qu'ils sont si riches qu'ils écrasent le reste du clergé par leur faste et leurs manières hautaines... qu'ils ont mis un intervalle immense entre les pasteurs du premier et du second ordre. » Il faut conserver les évêchés à petits revenus. « Si les nobles dédaignent ces modiques évêchés on trouvera sans peine dans le tiers état une foule d'excellents sujets. » Ceux-ci ne « donneront ni dans le luxe des meubles et des équipages, ni dans celui des bâtiments et de la table. Ces modestes évêques vivront avec leur clergé dans une intimité que les autres prélats ne connaissent plus depuis qu'ils sont devenus grands seigneurs. »